ttendre

Moyenlent de lational essez-le-. Pourlondant etionneion de er sous ne plus

rvir au
es.
entielleont pas
e réelle
nembres
nts, sur
tte fin.
ue més Unies,
é établi

s serait exigeant s, entre action uer les idée cee rendre on objet tôt que

resions.
peuvent
principe
ant, le
dement
bour de
le cette
rrait les
rait au

due sur olitique sommes garantit sommes re bien ure gattaqués. affaires ononcer TAN a portance

N s'est ore. Les pays de collègue ale, M. tions le ccasion du plan otion de aire fu-

tenant compte aussi bien du potentiel écononique que du potentiel atomique, nous avons procédé à ce qui nous a paru être une discussion utile sur la situation internationale dans son ensemble, et en particulier sur les répercussions que pourraient avoir sur l'alliance les récents événements du Moyen-Orient et le l'Europe orientale.

Au cours de ces discussions, nous avons consacré plus de temps que d'habitude aux événements politiques qui se sont produits en dehors de ce que l'on considère comme la zone du Traité de l'OTAN. Cela ne faisait que prouver clairement que les gouvernements de l'OTAN comprennent que la sécuité, la stabilité et le bien-être d'une région comme le Moyen-Orient, pour citer un exemple, sont indispensables au maintien de paix mondiale qui, elle, est l'objectif prinordial des membres de l'OTAN.

Cette récente session s'est distinguée par e désir évident, exprimé par tous les membres, consolider le domaine non militaire de 'OTAN; nous comprenons toujours davanage, en effet, que les relations entre l'alliance occidentale et les Soviets, prennent de plus n plus l'apparence d'une compétition en natière de puissance économique et industrielle, et non plus simplement en matière de buissance militaire. Donc, il serait peu sage le ne pas ajouter qu'on a reconnu à la réunion le notre Conseil que les événements de Honrie et l'emploi de la seule force militaire par 'Union soviétique en ce pays, emploi qui urait pu avoir des effets gros de conséquenes, ont souligné l'absolue nécessité de maintenir aussi notre force militaire défensive, vu, que nous nous soucions de plus en plus des aspects politiques et économiques de la utte. Comme tant de gens l'ont dit si souvent, nous avons continué de faire les deux.

C'est sur ces problèmes de collaboration non militaire qui se posent à l'alliance qu'a porté le rapport du Comité des trois. Ce apport, qui a été rendu public, a été soumis au Conseil et ses vœux ont été acceptés par es membres du Conseil. A part le maintien l'une force militaire défensive, ce dont l'aliance de l'OTAN a le plus grand besoin dans es circonstances actuelles, c'est de l'élaboration de programmes communs, qui sont essentiels à cette unité dont l'importance gale celle de la force elle-même. Le rapport lu Comité des trois a aussi reconnu que de nouveaux dispositifs spéciaux, des modifications d'organisation ou de structures ne répondraient pas par eux-mêmes à ce besoin.

pondraient pas par eux-mêmes à ce besoin.

Ce qu'il faut, et c'est plus facile à dire qu'à betenir, c'est la volonté soutenue et le désir le la part des gouvernements membres d'élaborer par voie de consultation des programmes qui tiennent compte des intérêts communs des membres de l'alliance. Si on ne le lait pas et si les facteurs nationaux seuls prévalent dans l'élaboration de la ligne de conduite, l'alliance aura alors beaucoup de difficulté à survivre. Elle ne dépassera certainement pas une convention purement militaire qui disparaîtra quand les craintes et les circonstances critiques de l'heure s'atténueront et disparaîtront.

Les États-Unis sont l'État membre le plus puissant de notre coalition de l'OTAN et, ainsi que l'histoire récente l'a peut-être démontré, le seul qui ait maintenant la puissance économique et militaire pour lui permettre de s'aquitter pleinement de responsabilités vraiment mondiales. Ces derniers jours, le gouvernement de Washington a proposé au Congrès d'accepter davantage ces responsabilités vis-à-vis du Moyen-Orient dans ce qu'on appelle la doctrine Eisenhower.

Je ne crois pas qu'il soit convenable de ma part de discuter en détail la proposition du gouvernement américain, dont le Congrès est actuellement saisi et qui a déjà suscité des divergences d'opinion; mais je crois pouvoir dire que le Gouvernement accueille avec joie les idées dont s'inspire cette doctrine comme preuves de l'intérêt croissant que portent les États-Unis à la région du Moyen-Orient, sous le rapport de la défense et de l'aide économique propre à mettre cette région en valeur. Il me semble important que ces deux éléments s'y accompagnent comme ailleurs.

En citant la déclaration du président devant un comité du Congrès, M. Dulles, avec raison, à mon avis, a souligné qu'il n'existe pas de formule unique ni de panacée universelle pour la solution de tous les problèmes du Moyen-Orient. Néanmoins, il est évident que ces propositions peuvent avoir de très importantes répercussions. A mon avis, ces répercussions ont été très correctement exposées par le correspondant de la *Free Press* de Winnipeg à Washington; je cite un de ses articles:

Le Gouvernement américain, l'approbation prévue du Congrès une fois donnée, . . .

Nous devrions peut-être dire "si le Congrès l'approuve, comme on s'y attend".

... assumera des obligations formelles et sans précédent au Moyen-Orient. Il s'engagera à user de la force, s'il le faut, afin de protéger cette région contre la Russie ou tout État qui donnerait suite à une pression exercée par la Russie.

Puis, M. Freedman poursuit en ces termes:

C'est l'engagement ultime. Il ne peut y en avoir de plus grand. On lui a donné cette forme hardie afin que la Russie n'aille pas croire que l'éclipse de l'influence francobritannique lui permettra d'y substituer au Moyen-Orient la domination moscovite.

On a dit que les principes dont s'inspire cette doctrine et la façon de procéder qu'elle prévoit sont les mêmes que ceux qui ont amené l'intervention franco-britannique au cours de la crise de Suez en octobre dernier. Cependant, je doute que la déclaration présidentielle qui contient les points suivants motive cette déduction. Certains de ces points portent sur la question particulière qu'a soulevée mon honorable ami, l'honorable représentant de Winnipeg-Nord: (1) toute aide contre une agression sera apportée seulement à la demande de l'État attaqué; (2) toute obligation d'apporter cette aide est